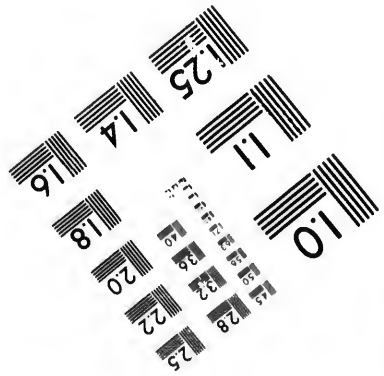
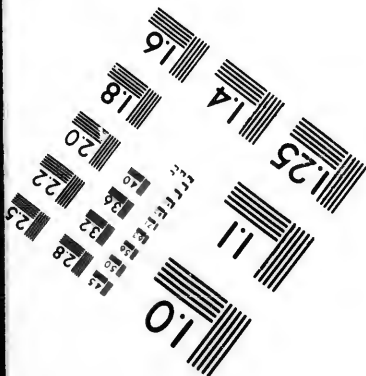
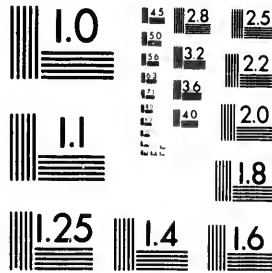


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



28
25
22
20

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1930

01

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

- Coloured covers/
Couvertures de couleur
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Tight binding (may cause shadows or
distortion along interior margin)/
Reliure serrée (peut causer de l'ombre ou
de la distortion le long de la marge
intérieure)
- Additional comments/
Commentaires supplémentaires

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Coloured plates/
Planches en couleur
- Show through/
Transparence
- Pages damaged/
Pages endommagées

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

- Only edition available/
Seule édition disponible
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Plates missing/
Des planches manquent
- Additional comments/
Commentaires supplémentaires
- Pagination incorrect/
Erreurs de pagination
- Pages missing/
Des pages manquent
- Maps missing/
Des cartes géographiques manquent

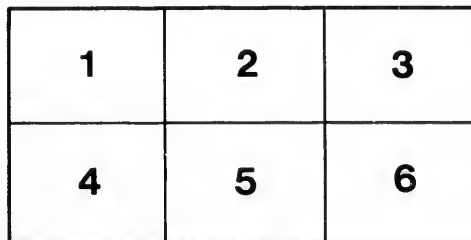
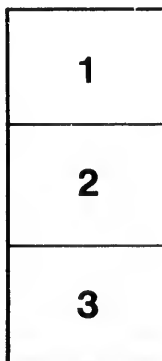
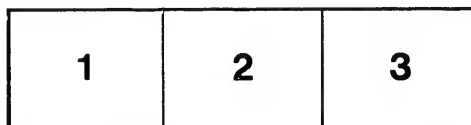
The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

Library of the Public
Archives of Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



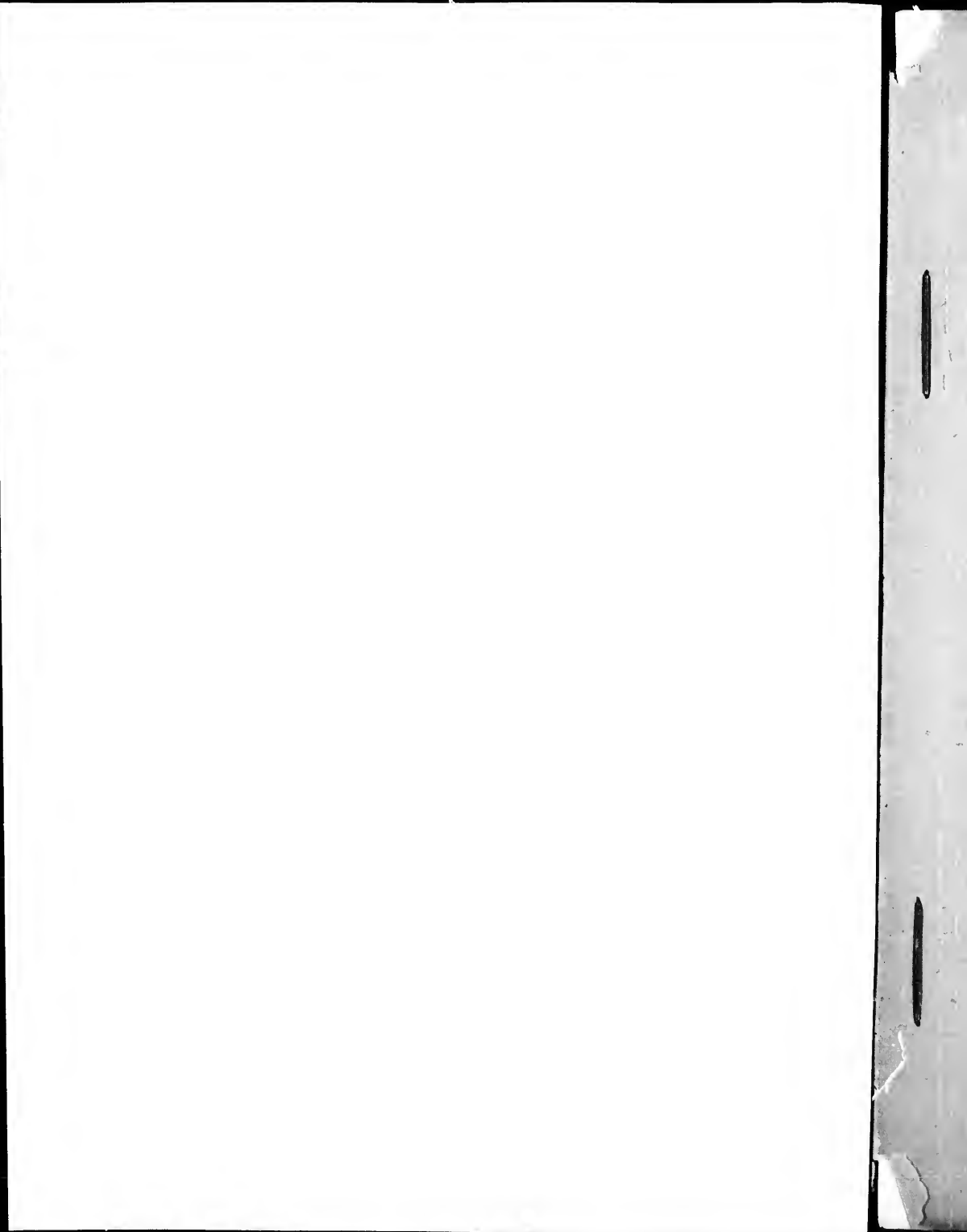
Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :



L'ÉDUCATION

DANS LA
PROVINCE DE QUÉBEC

—
DISCOURS
DE
L'HONORABLE M. FLYNN
PREMIER MINISTRE

*Prononcé à l'Assemblée Législative,
le 7 janvier 1897.*



QUÉBEC
IMPRIMERIE GÉNÉRALE

Rue du Fort, N^o 8

1897



L'ÉDUCATION

DANS LA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISCOURS

DE

L'HONORABLE M. FLYNN

PREMIER MINISTRE

*Prononcé à l'Assemblée Législative,
le 7 janvier 1897.*



QUÉBEC
IMPRIMERIE GÉNÉRALE

Rue du Fort N° 8

1897

UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIBRARY OF THE

1897

(77) 1897

UNIVERSITY OF MICHIGAN

86533-a

AU LECTEUR

Dans son discours programme prononcé, le 6 septembre 1896 à Saint-Jean Port-Joli, l'hon. M. Flynn, premier ministre, disait :

L'éducation étant le plus grand bienfait dont un gouvernement puisse doter un peuple, je me propose d'aider dans une plus large mesure cette noble cause. Aussi, je reconnais qu'il faut accorder une plus large somme pour l'instruction primaire, dans les municipalités pauvres, et pour l'avantage des classes ouvrières de nos villes. Il faut aussi venir au secours des instituteurs et institutrices qui, pour la plupart, ne reçoivent pas une rémunération suffisante pour les services qu'ils rendent, et, enfin, il faut favoriser de toutes les manières possibles l'instruction publique dans notre province.

Ces paroles, aussitôt répétées dans toute la presse, firent le sujet de longues discussions sur notre système d'éducation, et l'esprit de parti s'en mêlant, ces discussions donnèrent lieu à beaucoup d'exagération sur les résultats de l'enseignement dans la province de Québec. Au milieu de ses occupations multiples, le premier ministre suivait attentivement cette controverse, cherchant à découvrir les lacunes véritables afin d'y remédier le mieux possible. Et le public attendait avec impatience l'action du gouvernement. A la séance de l'Assemblée Législative du 7 janvier 1897, le premier ministre énonça sa politique dans un discours que la chambre écouta attentivement et applaudit avec enthousiasme.

Cette politique consiste à encourager les instituteurs et institutrices au moyen d'un bonus, à aider aux muni-

cipalités pauvres à répandre l'instruction parmi la classe ouvrière, et à procurer aux enfants les plus pauvres ou nécessiteux l'usage gratuit des livres de classe. C'est ce que le public sage et éclairé demandait.

En même temps, le premier ministre profitait de l'occasion pour démontrer les avantages de notre système d'éducation, en comparer les résultats avec Ontario qui sont tout à notre avantage, enfin pour rétablir notre position sous son vrai jour.

Nous croyons faire plaisir au public en remettant sous ses yeux les paroles si sages et si éloquentes prononcées par l'honorable M. Flynn en cette circonstance, telles que rapportées par la presse.

L'ÉDUCATION

DANS LA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISCOURS

DE

L'HONORABLE M. FLYNN

PREMIER MINISTRE

*Prononcé à l'Assemblée Législative
le 7 janvier 1897.*

M. l'Orateur,

Il peut paraître étrange qu'une législation aussi importante n'arrive qu'à la veille de la prorogation. Je ferai remarquer cependant que ces résolutions sont inscrites sur les ordres du jour depuis le 23 décembre dernier et qu'elles ont alors été distribuées aux honorables membres de cette chambre. Puis cette mesure a été annoncée dans le discours du trône, et j'en avais même donné une idée

générale dans les discours que j'ai eu l'honneur de prononcer à différents endroits de cette province. Elle a été discutée aussi d'une façon incidente au cours du débat sur l'adresse, et, plus dernièrement, dans le discours du budget, mon honorable collègue le trésorier y a fait allusion. Si la discussion de ce projet de loi n'a pas été demandée plus tôt, c'est parce que, en qualité de chef du gouvernement, ayant été chargé de plusieurs mesures importantes, j'ai dû les proposer chacune à leur tour et ensuite donner à mes honorables collègues le temps de présenter les leurs.

Mais si cette mesure vient tard, monsieur l'Orateur, employant le langage dont se servent quelquefois les anglais, je puis dire en ceci : *the last but not the least*. (Applaudissements.) Non, ce n'est pas la moindre. De toutes les mesures que le gouvernement a présentées durant cette session, je le dis en toute sincérité, c'est à celle-ci que je tiens le plus ; je la considère comme la première question, comme la plus importante question qui soit sous la juridiction des provinces. L'éducation, M. l'Orateur, est-il un plus grand bienfait pour l'homme, et pour un pays. Aussi, ce n'est pas sans raison

que nous l'avons inscrite en tête de notre drapeau, et, je le déclare sans hésiter, c'est de tout notre programme la partie la plus chère au cœur du gouvernement. (Applaudissements.)

Principe de la loi

L'on pourra peut-être dire que cette mesure n'est pas la plus parfaite. Ce n'est pas notre prétention, aucune œuvre humaine n'est parfaite ; mais, telle qu'elle est, elle renferme une idée, elle contient un principe auquel nous tenons plus qu'à tout autre chose : l'encouragement à donner à l'éducation dans notre province. Quelle est la teneur générale de ces résolutions ? En deux mots, voici : Nous proposons de distraire de l'immense domaine de la Province, une étendue d'un million cinq cent mille acres que nous consacrons à la création d'un fonds capital qui, à 4% d'intérêt, devra rapporter \$60,000 par année. Et d'ici à ce que ce fonds produise \$60,000 de revenu annuel nous demandons pour le trésorier l'autorisation de payer une somme annuelle de \$50,000 destinée à encourager l'éducation. Aussitôt que cette réserve produira la somme

voulue, l'obligation du trésorier cessera, mais il devra combler le déficit chaque fois que le dit fonds ne rapportera pas \$60,000, et il lui sera permis de se rembourser à même le revenu du dit fonds chaque fois que ce revenu dépassera la somme de \$60,000.

Ressources insuffisantes

J'aborderai dans un instant le sujet principal de ces résolutions, celui de l'encouragement à l'éducation. Pour le moment j'exprime l'espoir que la chambre, sans distinction de partis, ne verra pas d'un mauvais œil notre projet de distraire du domaine de la Couronne une certaine étendue de terre dans le but de venir en aide à l'éducation.

Par la décision récente qui fixe les limites de la frontière nord de la province de Québec, le domaine de la Couronne couvre aujourd'hui une étendue de 200 millions d'acres de terres. Je crois qu'il n'est que raisonnable de prendre à même cet immense domaine une certaine étendue dont les revenus devront servir à développer le plus riche capital que nous ayons, l'intelligence du peuple de cette province. (Applaudissements.) Nous ne pouvons pas

faire de notre territoire un usage plus utile et plus fructueux que celui-là.

Jusqu'à présent, M. l'Orateur, les ressources que nous avons consacrées à aider l'éducation ont été limitées, et elles le sont encore. Tout le monde admet cela, mais un état des sommes payées jusqu'à aujourd'hui le démontrera davantage.

En 1896, nous avons payé pour encouragement à l'éducation \$392,760. Dans le budget de 1897-98, nous avons demandé \$394,760; à cela, il faut ajouter \$25,000 que mon honorable collègue le commissaire de l'agriculture demande pour les écoles d'agriculture, ce qui fait un total de \$419,760. C'est une amélioration, mais ce n'est pas encore assez pour atteindre le but que nous nous proposons. Et voilà pourquoi nous venons vous demander d'ajouter \$50,000, ce qui portera à \$469,760, le budget général de l'éducation en ce qui concerne le gouvernement.

M. l'Orateur, la position se trouvera améliorée considérablement. Laissez-moi vous dire cependant que si j'éprouve un regret, c'est de ne pas pouvoir faire encore plus pour cette cause sacrée de l'éducation (Écoutez ! Écoutez !

Oui, M. l'Orateur, j'aurais désiré pouvoir demander à cette chambre, non pas \$50,000 mais \$100,000 pour l'éducation. Mais j'espère que le jour viendra, et que ce jour n'est pas loin, où le gouvernement sera en position de demander cette somme additionnelle de \$50,000 pour aider davantage à la diffusion de l'éducation, — ou plutôt \$40,000, car lorsque le fonds des terres rapportera \$60,000 il ne nous restera plus que \$40,000 à nous procurer pour porter au total de \$100,000 la somme que j'aurais désiré demander immédiatement. (Applaudissements.) Et quand nous aurons ces \$100,000 à notre disposition, nous trouverons bien le moyen de les employer utilement.

A quoi l'argent sera employé

Maintenant, à quelles fins emploierons-nous la somme que nous demandons ? La troisième résolution l'indique clairement :

« Le revenu du dit fonds sera employé, sous la direction du lieutenant-gouverneur en conseil, par le surintendant de l'instruction publique, à « développer l'instruction élémentaire, « dans les municipalités pauvres, aider les « écoles dont sont appelées à bénéficier les

« classes ouvrières dans les cités et les villes,
« à améliorer la condition des instituteurs
« des écoles élémentaires et des écoles modèles,
« fournir gratuitement des livres de classe, et
« généralement, à répandre, d'une manière plus
« efficace l'instruction élémentaire dans toute
« la province, le tout dans la mesure qu'il
« plaira au lieutenant-gouverneur en conseil
« d'ordonner, et conformément aux règlements
« qu'il pourra juger à propos de faire. »

Je toucherai tour à tour ces différents sujets, afin d'indiquer, si non dans ses détails, au moins dans ses grandes lignes quelle sera la politique du gouvernement sur cette question.

Au premier rang de ceux qui devront être encouragés, nous plaçons les instituteurs, et les institutrices. Et c'est aussi la première question qui se présente dans la discussion de ces résolutions. Car si les instituteurs et les institutrices sont suffisamment payés, s'ils n'ont pas besoin d'être encouragés, cette loi n'a pas sa raison d'être. Pour ma part, je crois que poser cette question c'est la résoudre. Tout le monde admet que nos instituteurs et nos institutrices ne sont pas suffisamment rémunérés. Il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur les rap-

ports du surintendant de l'instruction publique pour se convaincre que le personnel laïque enseignant ne reçoit pas une rémunération en rapport avec l'importance de ses fonctions. Je vais donner quelques statistiques pour appuyer mon argument, mais en les donnant je fais la distinction entre les écoles catholiques et les écoles protestantes ; et parmi les écoles catholiques je fais aussi la distinction entre les écoles élémentaires et les écoles modèles.

Pour les écoles élémentaires, la moyenne des salaires des instituteurs est de \$213.00 et la moyenne des salaires des institutrices est de \$104. Pour les écoles modèles, la moyenne des salaires des instituteurs est de \$491.00 et la moyenne des salaires des institutrices, est de \$130.

Voyons maintenant les salaires payés aux instituteurs protestants. Dans les écoles élémentaires protestantes, les instituteurs sont payés en moyenne \$600.00 et les institutrices \$182.00. Dans les écoles modèles protestantes les instituteurs sont payés \$835.00 et les institutrices \$302.00.

Comme on le voit la différence entre les salaires payés aux instituteurs et institutrices catho-

liques et les salaires payés aux institutrices et instituteurs protestants est considérable.

Prise dans son ensemble, sans distinction de croyance, la moyenne des salaires payés aux instituteurs dans la province de Québec, est de \$149.70. Je constate avec plaisir que cette moyenne tend à augmenter. Elle n'était auparavant que de \$142.70, soit une augmentation de \$5. Ce n'est pas grand chose si vous voulez, mais c'est un commencement dans la bonne voie, et je souhaite que l'exemple donné par la province ait pour résultat d'encourager les municipalités à rivaliser avec nous. (Ecoutez ! Ecoutez !

Dans Ontario, les instituteurs sont plus favorisés. La moyenne des salaires payés aux instituteurs dans les écoles modèles est de \$421 et aux institutrices de \$300. La différence est encore considérable, comme vous le voyez.

J'ai pensé que l'on serait peut-être curieux de savoir quel est le nombre des instituteurs dans la province de Québec, et j'ai fait recueillir des statistiques à cette fin. Il y a dans la province de Québec 5,504 instituteurs et institutrices laïques brevetés, et 604 non brevetés soit un total de 6,190 personnes qui enseignent

dans nos écoles modèles et élémentaires. Ajoutez à cela 325 instituteurs laïques dans les collèges, etc., 3,465 professeurs religieux, enseignant dans les collèges et les couvents, et vous arrivez à un grand total de 9,980 personnes qui représentent notre corps enseignant dans la province.

Comment encourager les instituteurs

Il s'agit maintenant de savoir par quel moyen le gouvernement viendra en aide aux instituteurs et aux institutrices.

Voici ce qui nous a été proposé par le surintendant de l'Instruction publique et MM. les inspecteurs :

« Afin de stimuler le zèle des membres laïques du corps enseignant, une gratification pourrait être offerte à ceux qui seraient reconnus comme ayant rempli leurs devoirs avec le plus d'intelligence et de zèle.

« Disons que le montant qui serait affecté à ces gratifications représenterait \$2.50 par école sous le contrôle des commissaires et des syndicats catholiques et protestants, ce qui donnerait une somme d'environ \$14,000 pour toutes les écoles de la Province,

« Cette somme pourrait être répartie comme suit :

1^o Cinq pour cent (1 sur 20) des instituteurs ou institutrices les mieux notés recevraient une gratification de \$30 ;

2^o Cinq pour cent (1 sur 20) des instituteurs ou institutrices venant ensuite auraient une gratification de \$20.

« Ces gratifications seraient accordées aux maîtres et aux maîtresses diplômés qui auraient enseigné toutes les matières du programme d'études approuvé, qui se seraient conformés fidèlement aux règlements des comités du Conseil de l'Instruction Publique et qui auraient obtenu les meilleurs résultats, et ce, sans tenir compte du degré de l'école ni de la classe du diplôme du titulaire.

« Exemple : Disons qu'un inspecteur ait 165 écoles sous son contrôle, ce qui donnerait, à \$2.50 par école, une somme de \$412.50 à distribuer aux instituteurs et aux institutrices de son district d'inspection. Comme il y a huit fois vingt écoles, il donnera d'abord des gratifications de \$30 aux huit instituteurs ou institutrices les plus méritants, soit \$240, et des gratifications de \$20 aux huit instituteurs ou

institutrices qui, après ceux-là, auront le mieux rempli leurs devoirs, soit \$160.

« Ces seize gratifications représentent, en conséquence, une somme de 400 piastres. Les \$12.50 restant sur la somme de \$412.50 produite par les \$2.50 par école attribuées à ces gratifications, pourraient être alors ajoutées à la gratification de l'instituteur ou de l'institutrice le plus méritant de tout le district d'inspection.

Ainsi, un instituteur ou une institutrice diplômé sur dix se trouverait récompensé de son zèle pour l'enseignement. »

Voilà le moyen qui nous a été proposé comme le meilleur pour provoquer l'émulation et arriver le plus rapidement à la perfection si désirable dans l'enseignement. En accordant une gratification à tout le monde on s'exposerait à encourager ceux qui ne le méritent pas, ce qui serait une injustice envers ceux qui le méritent. Dans tous les cas, une chose est bien certaine, c'est qu'une somme de \$14,000 piastres sera consacrée à venir en aide aux instituteurs et surtout aux institutrices. Je dis aux institutrices, car la presque totalité de notre corps enseignant se compose d'institu-

trices. Les institutrices catholiques sont au nombre de 4,136 et les institutrices protestantes, de 1,032. De sorte que l'opposition ne pourra pas nous accuser de faire de la corruption et de vouloir acheter des votes en proposant d'accorder ce bonus. Il n'y a guère d'instituteurs dans notre province. Cela paraît étrange, mais l'explication est facile : le salaire qu'on leur paie ne leur permet pas de s'établir à moins de faire vœu perpétuel de célibat. Un instituteur dans la province de Québec ne peut, avec le salaire qui lui est payé, figurer suivant sa position dans le monde. Nous viendrons surtout en aide aux femmes et aux jeunes filles qui se consacrent à la cause si noble de l'éducation. Nous viendrons en aide à la partie la plus intéressante de notre population, et comme cette chambre se compose de membres qui sont tous galants, j'ai la confiance que notre projet sera accepté avec faveur et même avec enthousiasme. (Applaudissements.)

Ce point établit clairement le premier objet du gouvernement en proposant cette loi : venir en aide à l'éducation et à ceux qui se livrent à l'enseignement.

Aide aux municipalités pauvres

Deuxièmement, nous proposons de venir en aide aux municipalités pauvres. Dix mille piastres sont déjà affectées à cette fin. Le surintendant de l'instruction Publique, dans son rapport, se plaint que cette somme est insuffisante et il demande qu'elle soit doublée. Je crois qu'il a raison et que cette somme devrait être doublée, et même triplée, si la chose était possible, actuellement. De tout temps, l'on n'a cessé de représenter aux diverses administrations dont j'ai été membre la nécessité de venir en aide aux municipalités pauvres en ce qui concerne l'éducation, et je crois que cette demande est juste et de nature à favoriser le résultat que nous désirons obtenir. Dix mille piastres seront donc probablement ajoutées au montant déjà consacré pour venir en aide à ces municipalités.

Il restera une balance de 24,000 sur les \$50,000 ou \$60,000 devant provenir du fonds des terres affectées aux écoles. L'intention est d'appliquer cet argent à encourager l'éducation parmi la classe ouvrière. Nous avons déjà des écoles du soir qui sont établies en différents endroits de la province. Cette année, nous

avons augmenté l'aide à ces écoles. Une somme de \$2,500 par année pour cinq ans a été accordée à l'école, installée au Monument National à Montréal pour lui permettre de donner des cours spéciaux et plus complets sur toutes les branches techniques qui peuvent développer les connaissances ouvrières. Il y a encore quelque chose à faire dans ce sens et nous verrons à ce que rien ne soit négligé sous ce rapport.

Les livres de classe

Ensuite vient la question des livres de classe. Cette question est très intéressante et on la discute depuis assez longtemps dans la province. Il y a beaucoup d'endroits pauvres où l'achat des livres de classe, surtout pour les familles nombreuses qui sont la grande majorité partout, est une dépense trop lourde pour le mince budget des parents. Il faudra trouver le moyen de fournir les livres dans ces municipalités ou encore d'en procurer l'usage aux enfants fréquentant ces écoles. Ce sera notre politique. On a demandé que cela s'applique à toute la province. Notre budget ne nous le permet pas. Dans ce cas ce n'est pas 50,000

piastres, ce n'est pas 100,000 piastres, qui suffiraient. Il faudrait un crédit beaucoup plus considérable que celui que nous pouvons demander. A cette question se rattache celle de l'uniformité des livres. Il n'y a pas de doute que la diversité des livres, en pratique, nécessite souvent des dépenses additionnelles assez considérables, mais la tendance actuelle est de simplifier l'enseignement et nous croyons que l'action du surintendant, sur ce sujet, suffira à l'application du système le plus propre à rencontrer les besoins généraux de l'enseignement et les vues de notre population. Notre but n'est pas d'enlever des privilèges qui existent déjà et dont l'exercice a toujours été entourée de la plus grande prudence et de la plus grande sagesse. Nous ferons sous ce rapport ce que l'intérêt du public et l'intérêt de la cause que nous voulons servir exigent, nous travaillerons à concilier autant que possible ces deux intérêts afin d'assurer davantage le résultat que nous cherchons à obtenir.

Le professeur est tout

M. l'Orateur, notre but étant défini, et les moyens que nous nous proposons de prendre

pour y arriver étant indiqués, il me sera bien permis d'ajouter quelques mots sur l'éducation en général dans notre province. Et, d'abord, j'appuie surtout sur la position des instituteurs et des institutrices parce que je suis convaincu que le premier objet de nos efforts doit être d'assurer d'excellents maîtres à nos enfants. J'attache la plus grande importance à ce sujet. Le professeur est tout dans l'école. On peut dire : tel professeur, tel élève. Si vous n'avez pas un bon professeur, un professeur dévoué, aimant sa profession, en comprenant la responsabilité et les résultats, vous n'aurez que des élèves médiocres. Même avec des élèves de talent, si le professeur ne possède pas toutes les qualités voulues, le résultat sera maigre. Les élèves pourront peut-être avoir un succès momentané, mais, sortis de l'école, règle générale, ils ne réussiront pas d'une façon permanente. Au contraire, un professeur peut changer la nature la plus ingrate en un homme utile pour la société. Il en est de la nature intelligente comme de la nature matérielle : de même que celle-ci se transforme sous l'action du travail de l'homme, de même aussi la nature intelligente peut être changée et transformée sous

l'action du professeur (Appls.) M. l'Orateur, les paroles que je vais citer sont bien connues et elles sont vraies : « Dieu est l'ouvrier le plus puissant, le plus habile, le plus nécessaire de l'éducation ». Je souscris à ces paroles dans toute la sincérité de mon cœur, mais c'est avec la même sincérité que je dis : « Après Dieu, le professeur est l'ouvrier le plus puissant, le plus habile et le plus nécessaire à l'éducation » (Appls. répétés). Sans de bons professeurs, nous ne pouvons pas réussir.

Je tiens donc avant tout à la compétence des professeurs. Et j'exprime de nouveau mon regret de ne pouvoir faire davantage pour nos instituteurs et nos institutrices ! Mais, ici, M. l'Orateur, il me sera bien permis de faire un pas de plus dans l'énoncé de la politique du gouvernement et de dire que dans un avenir aussi rapproché que possible nous espérons pouvoir compléter ce que nous commençons aujourd'hui. Aussitôt que nos ressources financières nous le permettront, nous désirons aider encore davantage à l'éducation afin que la province de Québec que nous aimons tant n'ait rien à envier aux provinces qui l'entourent et même aux autres pays.

C'est notre désir le plus ardent, parce que nous considérons cette question comme la première et la plus importante pour le bonheur de notre population. (Applaudissements.)

Un mot sur l'enseignement technique. Nous avons déjà encouragé cet enseignement en donnant \$2,500 par année pour cinq ans pour les cours du Monument National, ce qui porte à \$12,500 notre subvention à cette école, \$3,000 par année au Conseil des Arts et Manufactures, et 25,000 piastres cette année pour les écoles d'agriculture. On nous demande aussi de venir en aide à l'école polytechnique de Montréal et l'on nous dit que cette école ne peut occuper plus longtemps la bâtisse qui lui sert actuellement de local. Nous répondons aux besoins les plus urgents, mais nous comprenons la responsabilité qui nous incombe dans des cas comme celui-là et nous verrons ce qu'il y a à faire à ce sujet pour le plus grand bien général.

Maintenant, M. l'orateur, comment cet argent sera-t-il distribué? Je réponds sans hésiter que nous répartirons cet argent équitablement. Nous n'oublions pas qu'il y a ici une population catholique et une population pro-

testante, et nous croyons qu'elles peuvent se fier au gouvernement de cette province. (Ecoutez ! Ecoutez !) Justice sera accordée à chacune d'elles (Applaudissements).

Je m'attends à une objection et je vais au devant de cette question. Répondez-vous, nous dira-t-on peut-être, répondez-vous à l'attente du public, par cette loi ? N'y a-t-il pas d'autres réformes à faire et ne parcourez-vous pas des sentiers déjà battus ? Eh bien, il est aussi bon que nous nous entendions tout de suite sur ce sujet.

Le système actuel est bon

Devons-nous, M. l'Orateur, toucher au système ou au principe même de notre éducation ? Nous ne le croyons pas, nous croyons au contraire que ce principe est bon. Notre mission n'est pas de briser et de détruire, notre mission est d'édifier (Appls.) Mais, acceptant ce système comme bon en lui-même, nous voulons l'aider, nous voulons le développer, nous voulons le favoriser, nous voulons l'encourager, nous voulons lui donner les moyens de se perfectionner (Appls. répétés.) Voilà notre but véritable. Dans notre marche vers ce but, M. l'Ora-

teur, nous rencontrons trois opinions. L'une dit que tout est bien, que tout est bon et qu'il n'y a rien à faire; l'autre répond que tout est mal et qu'il n'y a de remède possible que dans l'abolition du système actuel. Entre ces deux opinions diamétralement opposées se place la troisième, qui accepte le fait accompli mais qui reconnaît en même temps la nécessité de suppléer à ce qui manque et qui demande un plus grand développement, une plus grande perfection. Nous acceptons cette dernière comme plus près de la vérité. M. l'Orateur, loin de moi la pensée de vouloir toucher à des questions brûlantes qui font le sujet de controverses ici et à l'étranger et qui causent un tort incalculable à l'avenir du pays; mais je sens qu'il est de mon devoir de dire que sur ce sol si fécond pour le bien de la province de Québec, il n'y a pas de place pour l'école sans Dieu (Appls. répétés). Notre peuple ne voudrait pas de l'école sans enseignement religieux. Et quand je dis notre peuple, je parle au nom de toute la province, sans distinction de races ou de croyances, car je sais que, dans la province de Québec, catholiques et protestants s'entendent parfaitement sur ce point;

tous admettent la nécessité de l'enseignement religieux dans l'école. (Ecoutez ! Ecoutez !) Cela n'est que juste, d'ailleurs. Le principe contraire est inadmissible, non seulement au point de vue des catholiques, mais aussi au point de vue des protestants, car le christianisme qui est le fondement de nos lois et de nos institutions en général, est reconnu par tous. Qu'est-ce que l'éducation ? C'est le développement, le perfectionnement des facultés de la nature humaine. Or la nature humaine est tout harmonie, et pour que l'éducation soit complète et fructueuse, il faut nécessairement qu'elle réponde aux grandes règles qui composent cette harmonie. L'éducation de l'homme doit donc être intellectuelle, morale et physique : intellectuelle pour ouvrir son intelligence, morale pour parler à son âme et physique pour répondre aux besoins de son corps en développant ses forces et en suivant généralement tout ce qui se rattache aux lois de l'hygiène (Appl. répétés). Voilà quelle doit être l'éducation de l'homme pour développer chez lui les facultés que la Providence lui a données. Ce n'est qu'en prenant ces principes pour base de l'enseignement que l'on peut espérer

atteindre le résultat que tout législateur doit avoir en vue, c'est-à-dire faire de bons citoyens, utiles à leurs semblables et utiles à leur pays. Mais nous ne pouvons pas arriver à ce résultat seuls. Un illustre légiste a dit : « l'Etat assiste la famille et ne la supplante pas. » Nous prenons ce principe pour guide et nous continuerons de le faire connaître, aimer et respecter dans cette province comme il l'a été dans le passé.

Mes paroles feront sans doute le sujet d'un débat dans la presse, et elles donneront probablement lieu de revenir sur des discussions déjà commencées depuis quelque temps.

Eh bien, M. l'Orateur, sans vouloir faire allusion à ce qui a été dit dans le public à ce sujet, je prendrai la permission de dire que, généralement, quand on traite ces questions, on ne se soucie pas assez de rendre justice à ceux qui sont chargés de diriger l'éducation dans notre province. Et comme en définitive on jette la responsabilité de tout ce qui arrive sur le gouvernement, je profiterai de cette occasion pour en dire un mot. Il y a là un défaut qui provient, je crois, de ce que l'on envisage ces questions avec trop de parti pris. Ce n'est pas

le moyen de rendre justice à qui justice est due. L'on ne regarde qu'un seul côté de la médaille, l'on ne cherche que les points faibles, et quand on les a trouvés on s'empresse de le crier bien haut. Ce n'est pas ainsi que je comprends le devoir d'un canadien, d'un patriote, et, pour descendre dans une arène encore plus retrécie, je dirai que je ne comprends pas ainsi le devoir d'un citoyen. C'est là l'œuvre d'un homme toujours disposé à voir tout en noir. Jugées à ce point de vue, M. l'Orateur, bien peu de choses trouveraient grâce devant la critique. J'aime mieux me laisser guider par la bonne foi, j'aime mieux voir les deux côtés de la médaille. Si vous êtes animés de ces dispositions, je le dis sans crainte : étudiez notre système d'éducation tel qu'il existe et, à côté de quelques défauts, vous y trouverez d'immenses avantages et de nombreux bienfaits dont la population de notre province recueille déjà les fruits (Appl.) Oui, M. l'Orateur, notre système d'éducation a produit infiniment de bien.

Les statistiques que l'on a citées pour établir le contraire ou au moins pour diminuer les résultats obtenus, ne nous rendent pas justice.

En supposant que les chiffres donnés soient exacts, je dis encore qu'elles ne nous rendent pas justice parce qu'elles ne tiennent pas compte des circonstances de temps, de lieux, de mœurs, d'institutions et aussi des conditions financières de notre population.

Différences de temps.—A vrai dire, M.l'Orateur, notre système d'éducation nê date que de 50 ans. Est-il juste de dire que dans ce court espace de temps, nous n'avons pas fait de progrès. Ceux qui discutent cette question sont obligés d'admettre qu'il y a eu des progrès importants. Depuis 10 ans surtout l'éducation s'est répandue beaucoup dans notre province. Mais l'on dit que le progrès n'a pas été le même partout et que dans certains endroits la condition intellectuelle de notre peuple ne s'est aucunement améliorée. Eh bien, c'est ici que l'on devrait tenir compte des différences de lieux. La province de Québec couvre une immense étendue de terrain comprenant des régions considérables où la population est très éparse, comme sur la côte nord, dans la Gaspésie, dans la vallée de la Gatineau, dans le nord de Montréal, dans la région du St-Maurice. Pour la population de ces régions

l'accès aux écoles est une chose importante à considérer. Il est impossible d'exiger d'elle que ses enfants fréquentent l'école aussi assidument que dans les autres endroits où l'accès est plus facile. Bien souvent les enfants ont plusieurs milles à faire pour se rendre aux classes. Dans la saison d'été cela se comprend, et cependant il faut admettre que c'est une distance encore assez considérable à parcourir pour les plus jeunes. Mais dans la saison rigoureuse de l'hiver peut-on exiger de ces enfants une assiduité aussi fidèle que pour leurs camarades mieux favorisés sous ce rapport.

Ontario et Québec

Ontario est ordinairement le point de comparaison à côté duquel on place Québec. Même défaut dans cette comparaison : on ne tient pas assez compte de la différence des lieux. Ontario a 24 villes dont la population est de plus de 5,000 âmes, tandis que Québec n'a que 11 villes dont la population dépasse 5,000 âmes.

Vous voyez immédiatement la différence qui pourrait exister dans l'assistance aux écoles. Car il va de soi que là où la population est plus dense les écoles sont plus nombreuses et par conséquent plus à la portée de tous les enfants.

Dans les onze villes de la province de Québec il y a une population de 308,224 âmes tandis que les 24 villes de la province d'Ontario comptent une population de 486,163 âmes ou une différence en plus pour Ontario de 177,919 âmes. Il ne serait donc pas étonnant de voir l'assistance plus nombreuse et plus assidue aux écoles de la province sœur qu'aux écoles de la province de Québec. Ici, nos enfants ont souvent plusieurs milles à parcourir, comme je le disais il y a un instant, et leur manque d'assiduité en certains cas s'explique par la force des circonstances. Eh bien, M. l'Orateur, malgré ce désavantage, je ne crains pas de faire la comparaison avec Ontario. (Ecoutez ! Ecoutez !)

Preñons d'abord la province de Québec. Il y a dans notre province 328,420 enfants de 5 à 16 ans, et le total des élèves inscrits aux écoles, est de 303,619. Or, savez-vous quelle est la moyenne de l'assistance dans nos écoles ? La moyenne est de 230,419 ou de 76 pour cent.

Ontario, maintenant. Et pour que l'on ne m'accuse pas de partialité à l'égard de la province de Québec, je puise mes renseignements pour la province sœur dans le rapport du ministre de l'éducation pour Ontario, année 1895,

page 14. La population scolaire d'Ontario est de 593,840. Sur ce nombre il y a 480,979 enfants de 5 à 21 ans ; j'attire l'attention sur ces chiffres qui sont la base des statistiques scolaires d'Ontario et qui favorisent l'assistance plus considérable aux écoles. Maintenant le nombre total des élèves inscrit est de 483,203. Or l'assistance moyenne dans Ontario n'est que 268,334, ce qui forme un pourcentage de cinquante-six pour cent ; soit vingt pour cent moindre que dans la province de Québec. (Applaudissements.) Ces chiffres que je viens de donner pour la province d'Ontario ne comprennent pas les élèves des High Schools, au nombre de 23,523, dont l'assistance moyenne n'est que de 14,463, ni les élèves des écoles Normales, au nombre de 1,178. Ces statistiques se passent de commentaires, elles démontrent éloquemment que malgré les difficultés qu'ils ont à surmonter nos pauvres enfants rivalisent de zèle avec ceux des autres provinces pour suivre leurs classes.

Ecoles protestantes et écoles catholiques

Si l'on veut plus de détails encore, monsieur l'Orateur, je comparerai l'assistance aux écoles

protestantes et aux écoles catholiques dans notre propre province. La moyenne de l'assistance aux écoles élémentaires catholiques est de 71 pour cent et celle des écoles protestantes est de 74 pour cent. Pour les écoles modèles catholiques nous sommes à la tête avec une assistance moyenne de 83 pour cent et les protestants figurent pour une moyenne de 79 pour cent. Je ne mentionne pas ces faits pour exciter la jalousie, mais simplement pour donner à chacun ce qui lui est dû. D'ailleurs, il ne peut être ici question de jalousie, puisque, si d'un côté les protestants nous dépassent de quelques points dans les écoles élémentaires, nous sommes en avant d'eux de quelques points aussi dans les écoles modèles. On peut dire que sur ce point nous nous entretouchons. La jalousie n'est pas à craindre, il n'y a plutôt qu'une louable émulation dans la plus noble et la plus sacrée des causes. (Applaudissements.) Ces chiffres nous font honneur, et je n'hésite pas à dire qu'ils peuvent subira- vantageusement la comparaison avec ceux des autres pays. J'ai tenu à faire cette comparaison afin de démontrer comment l'on est souvent injuste en n'étudiant une question qu'à un seul point

de vue. Dans ces chiffres et ces comparaisons nous avons la preuve que sous le rapport de l'assiduité aux écoles nous avons fait des progrès sensibles.

Le concours des institutions religieuses

Je désire aussi attirer l'attention de la chambre sur un autre point, en passant. On nous dit que la province d'Ontario fait plus que la province de Québec pour l'éducation, et l'on base cet argument sur le montant d'argent donné à cet fin, par le gouvernement et les municipalités, dans la province de Québec. Cela n'est pas juste, et voilà où l'on oublie de tenir compte de la différence des mœurs et des institutions.

Le gouvernement et les municipalités de la province de Québec dépensent moins pour l'éducation que la province d'Ontario, oui, mais ici nous avons les communautés religieuses qui suppléent à l'action du gouvernement.

Nous avons les couvents et les collèges qui donnent l'éducation à un prix très modique, et dans certains cas presque gratuitement. Si nous n'avions pas ces institutions pour nous

aider dans une très large mesure, nous serions obligés de faire comme dans Ontario. C'est-à-dire que la province et les municipalités devraient augmenter leur budget de l'éducation. Mais c'est manquer de justice à l'égard de ces institutions que d'oublier les services éminents qu'elles rendent à notre population dans la sphère de l'enseignement, et, pour ma part, je croirais manquer à mon devoir si je ne leur en exprimais pas ici, au nom du gouvernement, la reconnaissance la plus complète pour tout ce qu'elles ont fait dans ce sens. Sans leur généreux concours et leur dévouement inaltérable, nous serions obligés de donner le triple de ce que nous donnons aujourd'hui pour l'éducation.

Les progrès accomplis

Prenant tous ces faits en considération, M. l'Orateur, peut-on dire qu'il n'y a pas de progrès dans la province de Québec. Je ne discute pas en ce moment le système actuel, je parle seulement des résultats qu'il a donnés. Et, je le répète, peut-on dire qu'il n'y a pas de progrès dans la province de Québec? Non. Il y a progrès. Je l'ai constaté moi-même dans

mes voyages à travers la province, et le surintendant le constate lui aussi dans son rapport. Lisez la page 16 de ce volume et vous verrez qu'il y a progrès dans le nombre des élèves, dans le pourcentage de l'assistance, dans l'augmentation des traitements, dans le nombre des instituteurs brevetés. Il n'y a plus que 680 instituteurs qui ne sont pas brevetés. Il y a progrès aussi dans une autre direction. Je constate avec plaisir que dans plusieurs maisons d'éducation de cette province et même dans plusieurs écoles, l'on ajoute au programme des études, l'enseignement des travaux manuels qui sont d'une si grande utilité domestique. Cet enseignement est le complément du premier. Il mettra nos enfants en état de comprendre davantage la nécessité du travail bien ordonné et bien exécuté.

Reconnaissance.

J'arrive maintenant à la partie la plus agréable de ma tâche. C'est un devoir pour moi, et ce devoir m'est doux, de dire un mot d'éloge à l'adresse de tous ceux qui s'occupent d'éducation dans notre province.

Il est injuste de refuser tout mérite à ceux qui se sont occupés officiellement de l'éducation. Notre système n'est établi sur une base définitive que depuis 50 ans, et durant l'espace de temps qui nous sépare de cette époque ceux qui ont été chargés de remplir des fonctions officielles se rattachant à l'éducation, ont rendu des services inappréciables. Le Dr. Meilleur, plus tard M. Chauveau, ancien premier ministre de notre province, et M. Ouimet qui occupe maintenant un siège dans une autre chambre, ont tour à tour présidé avec dignité aux fonctions de surintendant de l'Instruction Publique dans cette province. Leur mission, toujours délicate, fut parfois entourée de circonstances difficiles. Ils eurent à affronter bien des préjugés et à combattre des mouvements hostiles. Ils ont passé à travers tout cela et ils nous ont donné une œuvre qui nous fait honneur. Je ne mentionne que les noms de ceux qui sont disparus pour ne pas m'exposer à blesser la modestie de ceux qui exercent actuellement ces hautes fonctions. En dehors du monde officiel, il y a aussi tous ceux qui se consacrent à l'enseignement supérieur. Notre enseignement supérieur, notre enseignement classique est.

égal à celui des autres parties de la Puissance, et je pourrais dire même que l'éducation classique et universitaire en notre Province est supérieure sous plusieurs rapports à celle des autres provinces du Canada. C'est à ces foyers de la science que se sont formés tous les hommes de cette province qui ont figuré dans la politique, dans le clergé, à la tribune du Parlement, dans la chaire religieuse, sur le banc au barreau, enfin dans toutes les sphères de l'activité humaine. Et, dites-moi, notre province n'a-t-elle pas toujours figuré avantageusement à côté des autres provinces, sous ce rapport ? Je n'ai pas besoin de donner de noms, la galerie des grands hommes de la Province de Québec est toujours présente à l'esprit de ses enfants. Nous avons eu et nous avons encore nos grands évêques, nos grands orateurs, nos grands législateurs, nos juges remarquables par leur science, leur intégrité et leur caractère, comme nous avons aussi nos avocats remarquables. Tous ces hommes sont sortis de nos collèges ou de nos séminaires, soyons en fiers. (Applaudissements.)

Reconnaissance donc à ces maisons d'enseignement, à ces professeurs si dévoués qui

dépensent leur vie sans rémunération aucune dans l'œuvre toujours admirable de la formation de la jeunesse.

A côté de cet enseignement supérieur, dans une sphère plus humble mais bien importante aussi, nous avons nos instituteurs et nos institutrices qui pour une maigre pitance de \$100, \$150 ou \$200 par année, consacrent leur vie à la tâche si difficile de l'enseignement. Leur mission est humble mais elle est noble aussi ; leur rôle n'a rien de l'éclat qui couronne quelque fois celui du haut enseignement ; mais il est grand tout de même.

C'est à ces pauvres maîtres et maîtresses d'écoles que nos populations doivent de connaître les premiers rudiments de l'instruction qui leur permettent de développer, d'enrichir et d'agrandir le cercle de leurs connaissances. Le temps est arrivé de reconnaître davantage le travail, les efforts et les sacrifices de cette classe importante de notre société dont le rôle n'est pas assez apprécié. (Applaudissements). Comment, M. l'Orateur, nous donnons \$500 à \$600 à un commis dans une banque ou une maison de commerce ordinaire, nous payons \$400 par année au plus humble

de nos messagers pour un travail purement matériel, et quelle est la responsabilité de ces employés à côté de celle des instituteurs ou institutrices ?

L'instituteur doit non-seulement ouvrir et orner l'intelligence de l'enfant, mais il doit encore et surtout concourir dans la mission du père et de la mère afin que cette parole du légiste se réalise : « l'État assiste la famille et ne la supprime pas » ; c'est-à-dire, afin que l'enfant retrouve au foyer de l'instruction les mêmes enseignements et les mêmes exemples qui doivent servir de base à sa vie pour être plus tard un bon et honnête citoyen. (Appls.) L'instituteur et l'institutrice méritent donc tout notre respect, toute notre reconnaissance, toute notre admiration.

Mais je manquerais encore à mon devoir de premier ministre, si, en parlant de l'éducation, j'oubliais de rendre un hommage public à tous ces religieux et religieuses qui passent leur vie à donner à nos enfants le pain béni de l'éducation, sans autre espoir de récompense ici bas, que la satisfaction d'avoir rendu service à la société et d'avoir contribué à l'honneur de la patrie (Appls.) Ah ! M. l'Orateur, arrivé à l'âge

où je suis, j'ai vu de bien grands spectacles dans ma vie, mais jamais je ne me suis senti plus ému que lorsque je rencontre dans les rues de nos grandes villes ou sur les chemins de nos villages ces humbles religieux et religieuses, escortés d'une procession d'enfants confiés à leurs soins délicats. Et pourquoi ? Est-ce tout simplement parce que sur ces joyeuses et riantes figures je reconnais mon sang ou celui de mes amis ? Un peu pour cela sans doute, mais beaucoup pour autre chose aussi. Est-ce encore parce que dans cette jeunesse je vois l'avenir de la société et que naturellement je me demande ce que sera cet avenir, ce que sera cette société ? Sans doute il y a là de quoi impressionner l'esprit de tout homme public. Mais ce qui me frappe et m'émeut davantage c'est le grand tableau de tous ces humbles religieux et religieuses accomplissant loin des agitations du monde, dans l'humilité la plus complète, sous le regard de Dieu, le plus beau, le plus grand, le plus saint et le plus noble travail : le développement, le perfectionnement de l'intelligence et du cœur humains. (Applis répétées) Ce qui me frappe dans la personne de ces humbles professeurs, c'est l'abnéga-

tion, la patience, l'attention délicate, c'est le dévouement pour tous ceux que nous leur confions. C'est plus que cela encore, c'est l'exemple vivant du travail et du devoir. (Appls.)

Allez où vous voudrez dans notre bonne province de Québec et vous rencontrerez partout ces ouvriers de l'intelligence occupés à instruire notre jeunesse, à former la société de demain. Vous verrez les humbles filles de la Sagesse, les Sœurs de la Charité, les Frères St. Viateurs, les Sœurs de la Providence, les Sœurs de la Congrégation, les Frères de la Doctrine Chrétienne, les Sœurs de Jésus Marie, les Petites Sœurs des pauvres, etc., et enfin ici dans cette cité de Québec, son berceau, comment pourrai-je oublier cette grande et sainte maison, si souvent éprouvée, mais toujours courageuse et dévouée, je veux parler des Ursulines. Hier, M. l'Orateur, nous avions le chagrin d'apprendre l'épreuve nouvelle qui venait de les frapper à Roberval où elles ont perdu tout ce qu'elles avaient et plusieurs d'entre elles, la vie même. L'émotion a été grande lorsque la nouvelle de cette catastrophe a été annoncée ici et la sympathie a été profonde et générale. Je veux y joindre publiquement

celle du gouvernement de cette province. Si ce témoignage peut être un adoucissement à leur malheur, qu'elles l'acceptent avec notre admiration pour le courage dont elles font preuve encore dans cette pénible circonstance. (Applaudissements sur tous les bancs de la chambre.)

Conclusion

J'aurais cru manquer à mon devoir, si, en proposant à la chambre d'adopter les résolutions que nous lui avons soumises, je n'avais pas en même temps démontré les progrès déjà accomplis, malgré la difficulté de la tâche et si je n'avais pas également rendu ce témoignage de reconnaissance à tous ceux qui ont pris part à l'enseignement dans notre province. J'espère qu'à l'avenir on sera plus juste pour notre système d'éducation, imparfait peut-être dans son application mais certainement bon dans son principe. Soyons donc assez francs pour reconnaître ce qui est bon, même quand nous trouvons quelque défaut à côté du bien accompli. C'est l'attitude que nous prenons pour notre part.

Ayant décidé de venir en aide à l'éducation dans notre province, nous nous trouvons en

face d'un grand arbre déjà profondément enraciné dans notre sol, poussant des rameaux vigoureux dont le feuillage commence à verdier. Devions-nous déraciner cet arbre dont les fruits sont bons et qui peut donner davantage ? Nous n'avons pas voulu prendre la responsabilité de détruire. Nous n'avons pas voulu déraciner le vieil arbre dont les rameaux ont déjà donné une ombre si bienfaisante au peuple de notre province, mais nous lui apportons un suc nouveau, et, désormais, ses racines, plongeant encore plus profondément dans le sol, y puiseront un regain de vie, qui, s'épandant dans tous ses rameaux, les rendra plus forts et plus puissants ; et ses feuilles croîtront, elles verdieront complètement, protégeant mieux les fruits qui, acquérant eux aussi plus de force, plus de richesse, plus de maturité, seront recherchés davantage par notre population. (Applaudissements répétés.)

La jeunesse surtout viendra y cueillir l'instruction, car c'est pour elle que nous travaillons. Nous savons que les enfants d'aujourd'hui seront les hommes de demain, les pères et mères de demain, les citoyens de l'avenir. Et nous voulons que la société de demain soit

forte, vigoureuse et bien armée pour le combat qu'elle aura à livrer elle aussi dans le champ du travail où toutes les classes de la société sont appelées à lutter.

Pour cela il faut former la jeunesse à la vie qui l'attend plus tard en lui inculquant les connaissances utiles et indispensables aux différents états qu'elle embrassera. Car notre but doit être moins de faire des hommes savants que des hommes de bien, des hommes de devoir, des hommes aimant Dieu, leur prochain et la patrie. (App. répétés, et tous les députés vont féliciter l'orateur.)

APPRECIATIONS

Ce discours, eut un immense retentissement dans la province, et l'enthousiasme qu'il souleva dans la chambre se communiqua à la presse. Le *Pionnier* de Sherbrooke, rédigé par M. Chicoyne, député de Wolfe, disait :

« Les résolutions concernant le nouveau fonds d'instruction élémentaire ont été présentées, hier, devant la Chambre d'Assemblée par l'hon. premier ministre, qui profita de la circonstance pour prononcer un discours magistral, dont les échos du pays ne manqueront pas de retentir.

« Après avoir exposé le but pratique de ces résolutions, qui consiste à venir en aide aux instituteurs et aux institutrices les plus méritants, M. Flynn prit la défense de notre système scolaire et sut démontrer, d'une manière victorieuse, que notre province est loin d'être en arrière sous le rapport de l'éducation des masses. Il insista en termes éloquents sur la nécessité de l'enseignement religieux dans les écoles.

« Sa parole fut, à plusieurs reprises, chaleureusement applaudie. »

L'Événement exprimait comme suit sa satisfaction :

« Lorsque peu de temps après son avènement au poste de premier ministre, l'hon E. J. Flynn, annonça le programme que son gouvernement se proposait de suivre et de soumettre à l'électorat aux prochaines élections provinciales, on constata avec beaucoup de satisfaction que le nouveau chef du gouvernement de Québec avait inscrit en tête de ce programme l'importante question de l'éducation. Adversaires comme partisans l'en félicitèrent chaleureusement, car, partout, dans toutes les classes sociales, on désire depuis longtemps une action efficace de la part du gouvernement, à l'effet de propager l'instruction publique, surtout dans les districts ruraux et parmi les classes pauvres.

« Le gouvernement va bientôt donner effet à son pro-

gramme relatif à l'éducation par les résolutions que le premier ministre vient de déposer sur le bureau de la chambre.)

Donnons la parole à la *Presse*, maintenant :

• La direction que le gouvernement donne à la réforme scolaire est évidemment la meilleure, c'est d'ailleurs la seule pratique et la seule qui ne dérange pas notre système scolaire actuel, bon en soi, mais restant inefficace faute de ressources. L'augmentation de \$10,000 par année dans les subventions aux municipalités pauvres permettra à ces dernières d'augmenter les salaires des instituteurs et des institutrices. C'est là le point à atteindre, le progrès à réaliser. Le gouvernement ne pouvait agir plus directement dans cette voie, sans empiéter sur l'autonomie des municipalités scolaires, à qui la loi donne le contrôle des fonds destinés à l'éducation élémentaire.

• L'affectation de \$24,000 au maintien des écoles du soir et à l'encouragement de l'enseignement technique aux ouvriers des villes, est une preuve de la sympathie pratique que ressent le chef du gouvernement pour la classe ouvrière. Nous croyons que cette mesure sera appréciée à sa pleine valeur par ceux qui en auront le bénéfice.)

Le *Star*, pas plus tard que le 3 mars, produit de nouveau la politique d'encouragement à l'éducation dans les termes suivants :

• Le programme Flynn pour venir en aide à l'éducation élémentaire dans notre province, possède le triple mérite de la stabilité, de l'efficacité et de la célébrité. Il est stable parce qu'il repose sur un généreux octroi de terre dont la valeur toujours augmentant couvrera sans cesse comme d'une fontaine inépuisable pour rencontrer les demandes allant toujours augmentant des écoles. Il sera effectif parce qu'il aide l'éducation, la bourse à la main ; et dans un cas semblable l'argent est l'argument le plus convaincant. Ceux qui s'y connaissent en fait d'éducation auraient bien des améliorations à apporter qui seraient d'un grand avantage aux écoliers si seulement ils avaient de l'argent. Puis le programme promet la célé.

rité en ce qui n'attendra pas après le revenu de l'octroi en terre puisque un vote immédiat de \$50,000 par année est appliqué sans délai à l'amélioration de l'éducation.

Voilà un pas immense dans la bonne voie et il pourra être suivi d'un autre avec profit aussitôt que nous pourrions nous le permettre.

Le Courier du Canada disait à son tour :

« Après avoir expliqué que le but du gouvernement n'était pas de détruire l'état de chose existant, mais de le perfectionner, M. Flynn a donné un aperçu de ce que le gouvernement se propose de faire pour arriver à ce perfectionnement. Cinquante mille piastres seront affectées à encourager les instituteurs et les institutrices, à aider les municipalités pauvres, etc.

« Puis le premier ministre justifia le système actuel des reproches qu'on lui fait. Il a signalé l'erreur de ceux qui, voulant juger notre système d'éducation, ne cherchent qu'à lui trouver des défauts sans tenir compte des bons côtés. C'est ce parti pris qui conduit aux conclusions fausses que l'on tire des comparaisons faites à un point de vue spécial.

« S'armant de la statistique, le premier ministre a victorieusement combattu le raisonnement de ceux qui prétendent que nous ne pouvons pas nous comparer avec l'Ontario. Au contraire, la comparaison nous est avantageuse et il ressort de cette comparaison que nos écoles sont beaucoup plus fréquentées que celles d'Ontario.

« Le premier ministre a affirmé aussi éloquemment le principe de l'enseignement religieux dans les écoles.

« Il a rendu un hommage éloquent au dévouement des maîtres et religieuses enseignant dans nos collèges et séminaires.

« En un mot, il a fait un exposé magistral de la question qui lui a valu les applaudissements unanimes de la chambre. »

Enfin, la *Semaine Religieuse* de Québec s'exprimait ainsi :

« Le premier ministre de la Province de Québec vient de prononcer sur notre système d'instruction publique, un discours qui fait honneur à sa foi et à son patriotisme. Il a parlé en homme d'Etat. Nous le remercions, en particulier, du tribut de reconnaissance qu'il a payé à nos communautés religieuses. »



